

Approfondir la coopération avec le Conseil Parlementaire Interrégional

Bureau

Séance plénière du 23.06.2023

Constatant que le Conseil Rhénan et le Conseil Parlementaire Interrégional, toutes deux assemblées parlementaires consultatives pour leurs territoires respectifs - le Rhin supérieur et la Grande Région -, font face à des enjeux et des problématiques comparables, le Conseil Rhénan souhaite approfondir la coopération entre les deux instances. Concrètement, il s'agira de structurer l'échange d'informations et de travailler plus souvent ensemble quand cela semble pertinent.

Texte intégral de la résolution

- [Résolution | Approfondir la coopération avec le Conseil Parlementaire Interrégional \(06/2023\) \(161.6 Ko\)](#)

Prises de position sur cette résolution

- [Prise de position | Région Grand Est - France \(06/2023\) \(2.4 Mo\)](#)
- [Prise de position | Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat - Allemagne \(06/2023\) \(116.3 Ko\)](#)

Voir aussi

[Site internet du Conseil Parlementaire Interrégional \(CPI\)](#)

[Recommandation du CPI concernant "Approfondir la coopération avec le Conseil Rhénan" \(08.12.23\)](#)